

Validation des codes PMSI utilisés pour dénombrer les cas d'enfants, âgés de 0 à 2 ans, hospitalisés pour maltraitance physique en France.

Responsable de traitement: CHU Dijon Bourgogne
Madame LICANDRO Audrey, directrice de la recherche de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI), par délégation de Mme Nadiège BAILLE, Directrice générale du CHU Dijon Bourgogne
1, Bd Jeanne d'Arc
BP 77908 - 21079 Dijon Cedex
Tél : 03 80 29 50 15 / Fax : 03 80 29 36 90

Responsable scientifique : Professeur Catherine QUANTIN (professeur de santé publique, CHU Dijon Bourgogne)

Responsable de la mise en œuvre du traitement :

CHU Dijon Bourgogne
Professeur Catherine QUANTIN
Service Biostatistiques et Information Médicale
1, Bd Jeanne d'Arc
BP 77908 - 21079 Dijon Cedex
Tél : 03 80 29 54 88

A l'attention des responsables légaux des mineurs concernés par l'étude,

Le CHU Dijon Bourgogne mène actuellement une recherche non interventionnelle qui a pour objectif d'évaluer la qualité du codage des données concernant les hospitalisations pour maltraitance physique envers les enfants (0 à 2 ans) en France, c'est-à-dire la bonne correspondance entre les critères diagnostiques qui y sont renseignés et les informations contenues dans le dossier médical des patients. Le codage est la procédure administrative obligatoire par laquelle tout médecin doit indiquer le motif de consultation ou d'hospitalisation et le diagnostic de sortie de tout patient se présentant à l'hôpital. Il s'agira aussi de s'assurer que l'algorithme développé permet d'apprécier le nombre de cas suspects de maltraitance physique à enfant.

L'étude de validation portera sur un échantillon de dossiers sélectionnés sur la période 2008-2019, issus de 5 à 10 établissements de santé.

MODALITÉS DE REALISATION DE CETTE RECHERCHE

Cette étude observationnelle ne demande aucune participation active de votre part.

Un technicien hospitalier du CHU de Dijon- Bourgogne, soumis au secret professionnel, assurera le recueil des informations nécessaires à l'étude (notamment l'âge lors de l'hospitalisation de l'enfant, son sexe, les antécédents médicaux éventuels, les types de lésion traumatiques éventuelles présentées par l'enfant lors de son admission) en consultant le dossier médical de l'enfant sélectionné sur la période 2008-2019. Par convention entre l'établissement à l'origine de l'étude et l'établissement investigué, la collecte de l'information par ce technicien sera placée sous la responsabilité de l'établissement investigué.

Les données médicales recueillies à partir des dossiers médicaux (informatisés et/ou papiers) par le technicien seront codées et stockées dans un seul fichier. **Il est important de souligner que les noms et prénoms présents dans les dossiers médicaux ne seront jamais recueillis.**

Validation des codes PMSI utilisés pour dénombrer les cas d'enfants, âgés de 0 à 2 ans, hospitalisés pour maltraitance physique en France.

Les informations recueillies sur le formulaire de recueil seront enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par le technicien. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Le service de Biostatistiques et Information Médicale dirigé par le Pr. Quantin, responsable de la mise en œuvre du traitement pour le CHU de Dijon Bourgogne. Un ingénieur du CHU Dijon Bourgogne assurera la confrontation des données recueillies avec celles des données de la base médico-administrative hospitalière (PMSI Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) à l'aide d'un numéro d'ordre pour l'étude ne contenant aucune information nominative. Ce fichier sera verrouillé et nécessitera un mot de passe connu de ces seuls professionnels afin d'assurer la plus grande sécurité possible. Cette confrontation nous permettra de connaître, d'une part, la probabilité que le code de maltraitance physique (code sélectionné par l'algorithme relatif à la maltraitance physique) présent dans le PMSI soit présent dans le dossier médical du patient ; et d'autre part la probabilité qu'un séjour avec la mention de maltraitance physique dans le dossier médical soit codé dans le PMSI.

Les résultats de cette étude pourront faire l'objet de communications et/ou publications dans des revues scientifiques. Dans ces publications et communications scientifiques, l'identité du patient ne sera jamais mentionnée. Seule des données globales sur un grand nombre de personnes seront présentées.

CADRE REGLEMENTAIRE DE CETTE RECHERCHE

Protection de vos données

Cette étude observationnelle sera réalisée, à des fins de recherche médicale, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), adopté au niveau européen, et entré en application le 25 mai 2018, et notamment dans le respect de son article 6 (Licéité du traitement). La mise en œuvre du traitement de vos données dans le cadre de cette étude a été justifiée par son intérêt public.

Cette étude a reçu l'autorisation de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Les données médicales vous concernant vont être traitées informatiquement afin d'établir les résultats de l'étude. Ce traitement se fera de manière **confidentielle** car vos données sont désidentifiées.

Les données recueillies seront conservées pendant une durée de 2 ans pour réaliser les analyses puis conservées 3 années de plus par les DIM (département d'information médicale) de chaque établissement après publication des résultats de l'étude.

Vos droits quant à l'utilisation de vos données de santé à cette étude

Vous disposez de plusieurs droits :

- droit d'accès et de rectification de vos données,
- droit de limitation du traitement de vos données,
- droit d'opposition à leur transmission .
- droit à l'effacement

Votre éventuel refus n'aura aucune conséquence sur le type et sur la qualité de votre prise en charge, ainsi que sur vos relations avec votre médecin. Vous pourrez à tout moment faire valoir vos droits sans justification ni conséquence sur la qualité de votre prise en charge.

Validation des codes PMSI utilisés pour dénombrer les cas d'enfants, âgés de 0 à 2 ans, hospitalisés pour maltraitance physique en France.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **délégué à la protection des données du CHU Dijon Bourgogne – 1 Bd Jeanne d'Arc – 21079 DIJON Cedex** ou DPO@chu-dijon.fr

En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Vous pouvez également consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.